Annexe 2 - Calendrier des remontées de données auprès des MDPH

THEMATIQUE	OBJECTIF	ENVOI DU QUESTIONNAIRE/TRAME	DATE LIMITE DE RECEPTION
ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH)	Alimenter les indicateurs de pilotage de l'AAH dans le Projet Annuel de Performance annexé au PLF.	Au dernier trimestre de l'année N pour les données de l'année N	15 février de l'année N+1
PRESTATION DE COMPENSATION (PCH)	Suivi de la montée en charge de la PCH à domicile et en établissement.	Au premier semestre de l'année N pour les données de l'année N	28 février de l'année N+1
ACTIVITE DES MDPH	Suivre l'activité des MDPH en termes de prestations et droits, d'accueil et d'évaluation. Analyser les contestations. Qualifier les publics.	Au 15 février N+1 pour les données de l'année N	15 avril de l'année N+1
BUDGET DES MDPH	Suivre les budgets et les effectifs des MDPH et comparer les MDPH.	Au 15 février N+1 pour les données de l'année N	30 juin de l'année N+1
RAPPORT ANNUEL DES MDPH	Suivre l'activité des MDPH. Réaliser la synthèse des rapports d'activité des MDPH.	Au 15 février N+1 pour le rapport d'activité de l'année N	30 juin de l'année N+1
SITUATIONS CRITIQUES	Suivre l'activité MDPH en matière de gestion des situations critiques. Réaliser un bilan national, régional, départemental.	Au dernier trimestre de l'année N pour les données de l'année N	28 février de l'année N+1